

Paris, le 18 mars 2020

Communiqué

LA CARMF À VOS COTÉS PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS

La CARMF continue d'exercer sa mission de service public auprès de ses affiliés, qu'ils soient cotisants ou retraités.

Compte tenu des mesures de restriction et de confinement décidées par le Gouvernement, et afin de traiter au mieux vos demandes, la CARMF vous invite à éviter au maximum de les formuler par courrier ou par téléphone et d'utiliser la messagerie électronique.

Vous retrouverez ci-dessous les principales adresses à contacter, si votre question concerne :

- votre situation en tant que cotisant : cotisant@carmf.fr ou si la question porte spécifiquement sur vos prélèvements : comptabilite.prelevement@carmf.fr
- votre situation en tant que retraité : allocataires@carmf.fr
- votre situation en tant que bénéficiaire de prestations (pension d'invalidité, rente temporaire, pension de réversion ou indemnités journalières) : prestation.reversion@carmf.fr

Nous vous rappelons que prélèvement mensuel de début avril a été suspendu. Le montant de ce prélèvement sera lissé sur les échéances ultérieures. ([voir ici](#))

Le paiement des pensions sera assuré normalement à la fin du mois de mars.

Par ailleurs, les visites et rendez-vous sur place sont dorénavant suspendus.